

**ESSAI**  
SUR  
**LA QUESTION BRETONNE**

PAR

**Y. LE MOAL**

Secrétaire du "BLEUN-BRUG"



*Si la Bretagne doit parler au monde,  
il ne faut pas qu'elle lui parle par l'inter-  
médiaire du français. Il faut qu'elle lui  
parle en breton ou qu'elle ne lui parle pas  
du tout.*

**FEIZ HA BREIZ.**



**EDITIONS FEIZ HA BREIZ**

IMPRIMERIE DE LA PRESSE LIBÉRALE, 4, RUE DU CHATEAU  
BREST

A Monsieur JEAN-MARIE PERROT,

Fondateur du Bleun-Brug,

*Sincère et cordial hommage.*

**ESSAI**

**SUR**

**LA QUESTION BRETONNE**



Pour suivre en détail le Mouvement breton,

Lisez : **FEIZ HA BREIZ** et **KORN-BOUD** ;

Lisez : **ARVORIG**.

S'adresser soit :

Administration **Feiz ha Breiz**, 4, rue du Château, Brest, C/C 44-40, Rennes.

Soit :

Administration **Arvorig**, 15, rue des Capucins, Guingamp, C/C 44-88.

**ABONNEMENT COMBINE** : **Feiz ha Breiz - Korn-Boud - Arvorig** : 15 fr. l'an.

**ABONNEMENT SEPARÉ** : **Feiz ha Breiz** et **Korn-Boud** : 10 fr. l'an ; **Arvorig** : 6 fr. l'an.



Pour vos achats de livres bretons et celtiques,

Adressez-vous à :

Coopérative d'édition en langue bretonne, **EMGLEO SANT-ILTUD**. — Administration : 4, rue du Château, Brest, C/C 3041, Rennes.



Pour coopérer au Mouvement de renaissance bretonne et catholique.

Affiliez-vous au :

**BLEUN-BRUG**, Association bretonne catholique. — Cotisation : 10 fr. l'an. — Administration : 4, rue du Château, Brest, C/C 3041, Rennes.

— Inscrivez vos enfants, de 8 à 14 ans,

dans la **BREURIEZ AR BREZONEG**. Cotisation : 4 fr. l'an. — Administration : 15, rue des Capucins, Guingamp, C/C 44-88.

I

## ESSAI

sur

# la Question Bretonne

*Beaucoup ne sont pas en état de jouir de toutes les libertés que la doctrine catholique nous laisse.*

(Paroles de Pie XI à la Jeunesse catholique italienne, 21 octobre 1923).

— Quelle est l'origine de la Question bretonne ?

La Bretagne a vécu sous divers régimes :

I. — **Régime de l'Indépendance nationale.**

1° Bretagne monarchie (460 à 938.)

2° Bretagne duché (938 à 1491).

« La Bretagne, dit La Borderie, forme alors une principauté parfaitement indépendante ne devant à la couronne de France qu'un hommage honorifique et nominal. »

II. — **Régime provincial (1491-1789).**

L'indépendance nationale est abolie, mais les titres essentiels de la nationalité sont saufs.

III. — **Régime centralisateur ou d'assimilation française (1789- )** issu de la Révolution.

Sous ce triple régime, qui représente jusqu'à présent toute l'évolution historique de la Bretagne, le même fonds persiste, le même esprit se révèle, mais à chaque stade, un peu plus diminué, un peu plus amoindri. Ce fonds originel, intimement constitué par la langue et les traditions diverses, fruit du génie breton et de son alliance avec la foi catholique est depuis 1789, voué à la destruction.

La question est de savoir si les Bretons ne s'y opposeront pas. C'est la Question bretonne.

— Y a-t-il un intérêt véritable à conserver la langue et les traditions diverses qui sont le fruit du génie breton et le patrimoine de notre race ?

Oui, car :

1° Chaque race a le droit de conserver et de développer son originalité propre, sans subir en cette matière d'autres entraves que celles qu'impose la justice.

2° La disparition des groupes ethniques devenus ou aptes à devenir des ferments de civilisation est un fléau pour l'humanité. Ces groupes forment, en effet, avec la religion, — celle-ci, sur un autre plan, — une barrière providentielle contre la barbarie internationaliste. Saper une variété ethnique, entraver son développement, c'est hâter dans le monde l'avènement de l'anarchie, c'est-à-dire de la haine et de la sauvagerie.

Donc, pas un Breton, qui plus est, pas un homme, s'il a conscience des intérêts de la communauté humaine, qui ne doit protester contre le régime de destruction appliqué en Bretagne à toutes les manifestations du génie breton.

— Quel est en France et dans le monde le principal ennemi des groupes ethniques et, dans l'espèce, de la Bretagne ?

C'est l'esprit révolutionnaire. Débarrassé de cet esprit, la France retrouverait des traditions de véritable liberté et se contenterait de jouer, au-dedans, à l'égard des groupes et nationalités qui la composent, un simple rôle d'Etat modérateur et régulateur, tel qu'il convient.

— De quelle doctrine les Bretons doivent-ils s'inspirer pour combattre efficacement les menées de la centralisation révolutionnaire ?

De la doctrine du **nationalisme**.

— La question bretonne est donc une question politique ?

Nous répondons avec Mgr Chollet : « L'autonomie intellectuelle, artistique, littéraire, économique, administrative, ne requiert pas l'indépendance politique. »

— Pourquoi donc vous dites-vous nationaliste ?

1° Parce que primitivement la Bretagne, avant d'être unie à la France, fut une nation indépendante et qu'elle a conservé, quoique très affaiblis, tous les éléments constitutifs de sa personnalité ;

2° Parce que, dans notre situation actuelle, déprimés sous le faix humiliant de la centralisation, nous ne pouvons être soulevés que par le stimulant actif et puissant du nationalisme ;

3° Parce que ce n'est qu'en remontant à la Bretagne nation que nous remontons jusqu'à nos origines, à la source intégrale de nos droits, et remettons en pleine lumière le plus essentiel et le plus méconnu de tous, le droit d'user de notre langue nationale et d'en assurer la pleine connaissance à nos enfants ;

4° Parce que, au surplus, la nationalité est pour nous un titre de noblesse que nous ne pouvons laisser tomber dans l'oubli.

— Quelle est donc, en pratique, votre conception du nationalisme ?

Nous rappelant que, si nous sommes Bretons, nous sommes également catholiques ;

Nous rappelant que, jusqu'à l'avènement de la Renaissance et de la Réforme, et, surtout, jusqu'au pacte « satanique » conclu avec la Révolution, la France fut officiellement la Fille aînée de l'Eglise et le soldat de Dieu dans le monde ;

Considérant, d'autre part, que la France et la Bretagne étaient appelées, de par la nature des choses, à vivre en étroite collaboration ;

Nous voulons que cette collaboration, établie sur un pied d'égalité, soit consacrée et délimitée par une constitution où les franchises essentielles de la nationalité bretonne soient clairement reconnues, définies et mises en état de jouer dans le cadre d'un Etat français.

Telle est notre conception pratique du nationalisme breton.

— Que pensez-vous du régionalisme ?

Le régionalisme, avec son programme d'ordre plutôt administratif et économique, n'est pas à notre mesure.

Il y a lieu de craindre que, par la suite, se substituant au nationalisme en amputant ou en négligeant les 10 premiers siècles de notre histoire — considérés comme inutiles, nuisibles même, — il ne laisse tarir les sources de notre personnalité.

Le point de départ de toute action bretonne, c'est le nationalisme qui est la vérité historique et conserve à la Bretagne son intégrité dans le temps comme dans l'espace.

Ces réserves faites, notre collaboration est acquise aux régionalistes français.

— Quelle organisation comporte cette conception du mouvement breton ?

D'après cette conception, le mouvement breton est régi par des groupements (associations, unions) lai-

ques, fonctionnant avec l'assentiment de l'autorité religieuse et d'accord avec elle, mais néanmoins sous leur propre et unique responsabilité.

Il doit établir, vis-à-vis de la France centralisatrice, un programme breton comportant les revendications de droit commun, religieuses et bretonnes, corroborées par une formule de constitution.

Ce programme serait confié à des délégués notoirement **bretons et catholiques** choisis au sein du mouvement breton et chargés de le présenter à la tribune du Parlement français.

— Quelle est l'opinion doctrinale de l'Eglise au sujet des revendications bretonnes ?

L'Eglise admet que « la nationalité » postule une autonomie suffisante pour n'être pas asservie en ce qu'elle a d'essentiel, ses droits, sa langue, sa religion, ses intérêts économiques. Une nationalité qui se voit opprimée peut donc, par tous les moyens légitimes, c'est-à-dire sans porter atteinte à l'ordre public, revendiquer ses droits méconnus.

Sur les points de détail, les dirigeants officiels d'un mouvement breton catholique auraient toujours à se mettre d'accord avec l'autorité religieuse qui, de son côté, aurait à leur faire toutes concessions reconnues nécessaires ou utiles au bien de la Bretagne, sans préjudice de l'intérêt général.

## II

### Catholique d'abord !

— L'association de la foi et de la Bretagne, que vous préconisez, n'a-t-elle pas le caractère d'une simple juxtaposition purement arbitraire ?

Non ; elle a de profondes raisons d'être.

— Comment l'entendez-vous ?

Les éléments essentiels de la nationalité sont : la **race**, la **langue**, l'**histoire**, la **géographie**, la **religion** (1). En négliger un seul, c'est porter atteinte à l'intégrité du patrimoine national ; d'où l'on voit que l'alliance de la foi et des éléments naturels qui constituent la nationalité n'a rien d'arbitraire. Elle possède même un caractère de nécessité, à telle fin que l'on peut dire, en

(1) Cf. **Lettres**, Janvier 1923. **Enquête sur le nationalisme**. Réponse de Mgr Jullien, évêque d'Arras.

fait et en droit, qu'il n'est pas de nation bretonne sans la religion catholique, ni de mouvement **national** breton sans le catholicisme.

— Quelle est, au point de vue religieux, la doctrine officielle du mouvement breton ?

Officiellement, le mouvement breton a, jusqu'à présent, ignoré la religion ; il a inscrit dans son programme la neutralité.

— A quoi faut-il attribuer cette attitude ?

A l'ignorance religieuse et à l'incrédulité ; — au libéralisme ; — au malentendu.

#### a) A l'ignorance religieuse et à l'incrédulité.

En Bretagne, comme partout ailleurs, l'ignorance religieuse et l'incrédulité ont fait des victimes. Nombre de Bretons, très dévoués à la cause bretonne, estiment, souvent de bonne foi, que ce serait la trahir que de l'associer à celle de la religion.

b) **Au libéralisme**. — D'autres, en plus grand nombre, considèrent que la religion est « affaire purement privée » et que, sur le terrain social, la question bretonne et la question religieuse ne doivent rien avoir de commun, se doivent même d'être séparées par des cloisons étanches.

c) **Le malentendu**. — D'autres encore sont portés à croire que l'alliance de la Foi et de la Bretagne entraînerait fatalement la confiscation, par le clergé, du mouvement breton, au seul bénéfice de la religion.

— Cette dernière opinion n'est-elle pas justifiée ?

En aucune façon. Le mouvement breton est et doit être essentiellement **laïque**, agissant, — c'est de toute évidence, — en plein accord avec l'autorité religieuse, mais, en définitive, sous sa propre responsabilité.

— Quelle est donc, vis-à-vis de l'Eglise, la position normale du mouvement breton ?

a) En tant que possédant un terrain propre, il doit affirmer sa personnalité et revendiquer son indépendance légitime ; il n'est pas une « œuvre », soumise directement à l'autorité religieuse.

b) Mais il doit aussi, sous peine de renier l'un des éléments essentiels de la nationalité, s'inspirer de la religion catholique, se soumettre à sa hiérarchie et mettre ses directives à l'unisson de celles de l'autorité religieuse.



— Quelle est la meilleure explication du désarroi actuel en matière d'action bretonne ?

En dehors du **parti-pris aveugle** et suranné de quelques Bretons de toute opinion et de toute croyance, c'est :

**La méconnaissance de l'un ou l'autre des éléments qui constituent la nationalité bretonne.**

Il est des Bretons généreusement dévoués à la culture de la langue, de l'histoire, qui sont indifférents ou hostiles à toute culture religieuse; — il est, par contre, des Bretons pénétrés de la nécessité d'une réforme religieuse et sociale, qui mettent en doute l'utilité même d'une renaissance spécifiquement bretonne.

L'ignorance, la méfiance, le malentendu sont causes de l'ostracisme que les uns font subir à la langue, les autres, à la religion.

— Quels sont les excès que le nationalisme breton catholique a le devoir d'éviter ?

**L'hérésie**, qui ferait d'un élément de prospérité, la foi, un élément de décadence; — **le séparatisme**, qui porterait une main brutale et injuste sur une tradition nouée depuis 4 siècles entre la France et la Bretagne.

a) **L'hérésie** qui consisterait :

Soit à supprimer totalement l'élément religieux ;

Soit à le soumettre à l'élément race ;

Soit à « mêler à la religion une vague et fausse mystique romantique où sentiments religieux et sentiments nationalistes seraient habilement **fondus** », n'est pas à redouter dans un milieu où la discipline catholique est mise au premier rang.

b) Quant au **séparatisme**, le seul dangereux est celui qui, par la ruine des traditions et de la langue bretonnes, engendre un divorce irrémédiable **entre la Bretagne et ses propres enfants** et crée le déraciné, c'est-à-dire un être dévoyé que guettent toutes les misères morales et matérielles.

— Indiquez, par un exemple concret, quelle serait la manière de procéder du nationalisme breton catholique ?

Il s'efforcera de donner à ses membres, dans toutes les manifestations de la vie sociale, une double direction harmonisée; par exemple, en matière d'enseignement, partisan, en tant que breton, de l'enseignement bilingue, il le serait, en tant que catholique, de la R. P. S. Son but serait toujours « d'enlacer » d'un à l'autre son idéal breton et son idéal religieux; les nationalistes bretons seraient, dans la défense des principes catholiques, les meilleurs auxiliaires du clergé.

### III

**Un peuple ne doit jamais donner sa démission.**

— Quelle puissance devons-nous mettre en œuvre pour réaliser notre idéal breton et catholique ?

La puissance de l'association.

— Une nouvelle association est-elle donc nécessaire ?

Oui, car si les associations existantes sont constituées, en majeure partie, d'éléments catholiques, aucune d'elles n'est officiellement catholique, ou, pour mieux dire, militante, au double point de vue breton et religieux.

— Qu'entendez-vous par une telle Association ?

Une Association qui ne perdrait jamais de vue la doctrine catholique dans les démarches que lui suggérerait son patriotisme breton : — qui donnerait, comme appui, à la formation bretonne de ses adhérents, une solide formation morale, et orienterait toujours leur action, quelle qu'elle soit, dans le sens le plus favorable à la Bretagne et à la religion.

— Comment remplirait-elle son rôle de formation ?

a) Par des **études** variées et convergentes, embrasant tous les éléments de la nationalité, elle s'efforcera de dégager, dans toutes les directions, la vraie physionomie du nationalisme breton ;

b) Par des **retraites fermées** : 1° elle mettrait en contact la matière bretonne avec les hautes vérités du catholicisme ; — 2° elle ferait toucher du doigt à ses adhérents la nécessité de la vie intérieure, où s'élaborent les vertus d'humilité, de patience, de désintéressement, faute desquelles se consomment chaque jour, dans le monde des œuvres, tant d'échecs et tant de ruines ;

c) Par des **congrès**, elle ferait rayonner à l'extérieur la puissance d'apostolat ainsi accumulée.

— Quelle serait, dans les grandes lignes, l'organisation de cette Association ?

Cette Association prendrait comme base d'organisation la situation géographique et linguistique de la Bretagne actuelle : 1° la division en Haute et Basse-Bretagne ;

2° La division dialectale de la Basse-Bretagne. Chaque dialecte ou région devrait avoir **son Comité**, dont le premier soin serait de créer une **revue** ou bulletin, puis, successivement, des **groupes d'enfants**, des **cercles**, des **chorales**, un **théâtre**.

Les comités seraient reliés entre eux par un Bureau central.

— Cette organisation n'a-t-elle pas le grave inconvénient d'accentuer la fâcheuse « segmentation dialectale » qui, selon de nombreuses autorités, défigure et rabaisse notre langue nationale ?

Cette organisation s'inspire de ce point de vue que le mieux est parfois l'ennemi du bien et que, pour améliorer la situation existante, il faut la prendre d'abord telle qu'elle est, du moins, en ce qu'elle a de perfectible. C'est la théorie du « ralliement » autrement dit de l'hypothèse, applicable en toutes sortes de matières.

Donc :

Comme **point de départ**, le vocabulaire dialectal, à l'exclusion de toutes les formes et mots **étrangers** ou **corrompus** ;

Comme **but**, la langue unique, formée sans appauvrissement, de l'apport des dialectes progressivement unifiés par l'usage et par la critique des grammairiens.

— Quelle serait, vis-à-vis des autres groupements, l'attitude de cette association ?

Son objectif serait de tendre toujours à l'union, à l'entente, sans concession de doctrine ni compromission. Sa supériorité devrait s'affirmer à tous les yeux par l'exemple de l'étude, de l'action, de l'union et de la discipline.

— Que faut-il penser, comme élément d'action bretonne, de la politique électorale ?

Une politique électorale ne saurait porter des fruits que le jour où dans son ensemble, le mouvement breton, devenu adulte, éclairé et suffisamment unifié, constituera une puissance aux yeux de l'opinion et lui inspirera une entière confiance par le rayonnement de ses idées, par l'homogénéité et la force de son organisation.

Présentement, nous ne sommes pas mûrs pour l'action politique.

L'unique moyen de développer actuellement notre puissance est de poursuivre de plus en plus l'union par la mise en lumière des traits essentiels et purement objectifs de notre nationalité.

— Pouvons-nous envisager avec confiance la réussite d'une telle entreprise, conçue comme nous venons de l'exposer ?

Oui, car elle porte ainsi avec elle toutes les garanties de succès.

— Que devons-nous donc penser de l'objection courante formulée contre tout essai de renaissance bretonne: « L'évolution destructrice de la Bretagne suivra son cours, en dépit de tous les efforts. C'est erreur et perte de temps que de s'attacher aux choses périmées » ?

C'est là l'objection que, sur un autre terrain, le terrain social, libéraux et socialistes dressaient contre les catholiques sociaux; ils ne voulaient voir dans le problème économique que le jeu de **lois implacables** auxquelles ils soumettaient la **réalité humaine**. Les catholiques sociaux, malgré la puissance d'écrasement acquise par le matérialisme économique, devant qui tous s'inclinaient comme devant une force de la nature, prirent hardiment le parti de l'écrasé, c'est-à-dire de l'homme. Renversant les rôles, ils ont peu à peu substitué, dans le problème économique, à la donnée matérielle et inerte, la donnée vivante. Pourquoi ont-ils entrepris ce redressement? Pour satisfaire la justice et la vérité violées.

En matière de renaissance bretonne, le cas est analogue. L'évolution internationaliste, qui sévit du haut en bas de l'échelle sociale, de la famille à la nation, renversant toutes les barrières que la Providence ou la main de l'homme lui ont opposées, n'est « implacable » et fatale que dans la mesure où notre volonté se rend complice de son action.

Contre l'évolution socialiste, les catholiques ont dressé sa victime, la personne humaine, avec ses droits violés ;

Contre l'évolution internationaliste, les Bretons catholiques ont le devoir de dresser sa victime, la Bretagne, avec ses franchises méconnues.

Y. Le Moal.



II

# NOTES ET DOCUMENTS

## PHILOSOPHIE de la NATIONALITÉ (1)

### NOTE I

Un internationalisme temporel s'accorde-t-il mieux avec l'internationalisme spirituel, ou, plus précisément, avec le catholicisme, que des nationalités distinctes et séparées ?

On peut discuter sur ce point, et rêver, comme le Moyen-Age, d'une **Chrétienté** qu'uniraient, non seulement les âmes, mais les corps: mais il faudrait, pour qu'elle se réalisât, que fut d'abord réalisée l'unité des esprits; et nous sommes très loin, hélas! de ce but. Bien plus, cette unité même fût-elle réalisée que je ne croirais ni désirable, ni opportune, ni même praticable, l'unité politique, économique, temporelle, en un mot, de l'humanité. La formule britannique de la **fédération**, qui n'est pas si loin, au demeurant, de la formule médiévale, me paraît très supérieure à la formule prussienne de l'**unification**.

Jacques CHEVALIER,

Professeur à l'Université de Grenoble.  
Revue **Les Lettres** janvier 1923, p. 38-39.

### NOTE II

« On oublie que la même nature qui a poussé les hommes, dès l'origine, à s'organiser socialement, a joué un rôle de premier plan, au cours des âges, dans une lente organisation sociale, dont la Patrie réalise le type le plus achevé. »

R. P. GILLET,

Revue **Les Lettres**, 1923, p. 207.

### NOTE III

« Il convient de maintenir absolument la diversité légitime et indispensable des nations au sein de l'hu-

(1) Au cours de ces notes, entreront en scène successivement tous les facteurs de la nationalité: race, langue, histoire, droit, religion, tous devant contribuer à la solution des différents cas de revendications nationalistes.

manité. On ne forme pas un concert avec un seul son. C'est un adage de la philosophie traditionnelle que la perfection une et simple ne peut être imitée par des réalités imparfaites qu'au prix de la multiplicité et de la diversité où s'expriment partiellement les immenses richesses de l'Unité divine. Et précisément, parce que chaque peuple peut et doit incarner un aspect, une idée, une vie, un type d'humanité, un équilibre physique et moral, une beauté et une bonté, il a, en sa singularité originale et savoureuse, un caractère unique, irremplaçable et, pour ainsi dire, divin. D'où son charme incomparable et son attrait souverain pour ceux qui, le voyant du dedans et vivant de son esprit, ont raison de le préférer comme unique, sans équivalent; et, à mesure que les idées qui sont l'âme et la raison d'un peuple touchent de plus près aux vérités suprêmes et aux intérêts éternels, elles confèrent à la nation qui en est le corps visible une dignité, une pérennité, une indéfinie capacité de renouvellement. »

( M. BLONDEL. Lettres 1923, p. 219 ).

### NOTE IV

... Nos penseurs et nos poètes se sont élevés, non seulement contre la prétention de sacrifier une nationalité à une autre, prétention qu'ils ont jugée sacrilège; ils se sont opposés avec autant d'indignation à l'entreprise absurde de fondre l'éclat des diverses couleurs nationales dans la triste grisaille internationale.

Plaçant la discussion sur le terrain religieux, ils n'ont pas hésité à déclarer que les nationalités étaient des nuances d'humanité, voulues de Dieu, appelées non pas à se confondre, mais à se compléter. La nationalité, d'après eux, loin d'être une entrave, est plutôt un puissant ressort qui fait vibrer les fibres les plus intimes de l'âme humaine. Loin d'être une négation de l'humanité, elle lui est indispensable, comme les membres sont indispensables au corps.

Chercher l'humanité en dehors des nationalités est la même folie que de vouloir un effet sans cause ou un but sans moyen. La vie des nations prépare les ressources qui bénéficieront à l'humanité entière. Affaiblir ou appauvrir la vie nationale, c'est appauvrir l'humanité. Cela constitue un **péché** dans toute la rigueur du terme religieux, puisque cela contrecarre le plan divin, puisque cela retarde l'heure où la volonté de Dieu sera faite sur la terre comme au ciel, c'est-à-dire, dans l'harmonie. Or, rien de plus opposé à l'harmonie que l'égotisme envahissant d'un élément au dé-

triment des autres. Mais rien de plus opposé à l'harmonie, d'autre part, que la monotonie...

Adam ZOLTOWSKI,  
Professeur de philosophie à l'Université  
de Poznan.

(Lettres juillet 1923, p. 47).

#### NOTE V

Le sentiment de la race, l'amour privilégié de tous ceux qui sont de même sang et qui descendent d'une même origine, le désir de se rencontrer avec eux, de participer à la même vie économique ou publique, sont des mouvements très nobles de l'âme et quand ils palpitent dans un grand nombre de poitrines, ils donnent naissance à une âme nationale.

Mgr CHOLLET. Lettres février 1923, p. 200).

#### NOTE VI

... La nation est un organisme nécessaire pour permettre au genre humain de se constituer en un corps dont les différentes parties seraient solidaires.

La nation est, sous ce rapport, un progrès sur la tribu, sur le clan, sur la province. Il y a trop de distance entre ces groupements restreints et l'immense multitude éparse à la surface du globe. La nation, en organisant un plus grand nombre de groupements particuliers, rapproche les hommes d'origine et de race diverses et leur fait prendre petit à petit conscience de l'humanité. Composé artificiel, en un certain sens, la nation ne laisse pas d'être conforme à la nature. Elle se fait naturellement sous la poussée des lois de l'histoire et des lois de la vie. La famille étant prise comme unité sociale, les familles de familles donnent la commune, les familles de communes font la province, les familles de provinces font la nation (1).

Supprimer les nations, abolir les frontières, ce n'est pas supprimer les conflits, c'est les multiplier à l'infini et les ramener aux luttes primitives et sanglantes de province à province, de bourg à bourg, de famille à famille, d'homme à homme. C'est refaire le chaos à la place de l'ordre. C'est réduire à l'impuissance la fraternité elle-même en la supposant réelle et effective sur une si vaste échelle.

... Le groupe fraternel et national dont nous sommes les membres, en nous rapprochant d'un plus grand nombre d'hommes, donne une extension plus grande à l'amour du prochain et nous rend l'humanité moins vague et moins inaccessible.

(1) Maurice Barrès.

... La nation n'est pas par elle-même un obstacle à la réalisation du droit international. Elle est un degré nécessaire à la hiérarchie des droits qui ne se posent clairement à nous qu'en se superposant dans l'ascension des groupes humains et des entités politiques.

Mais il faut pour cela que la nation ne se considère pas comme le dernier palier de la colonne...

Mgr JULLIEN (1).

(Lettres-janvier 1923, p. 20-21-22).

#### NOTE VII

« C'est en rétrécissant d'abord, en resserrant l'idée de patrie, que nous la vitalisons en nous. La patrie, — l'étymologie seule du terme l'indique, — c'est d'abord la terre de nos pères, *terra patrum*, l'endroit particulier où a duré notre famille... Ceux qui se dressent à penser autrement et qui prétendent ne plus faire de distinction entre leur pays et les autres pays se dénaturent tout simplement. »

Il est bon, il est sain que des paroles tombées de haut proclament hautement ces vérités élémentaires. C'est les affirmer que de nous inviter tous, que nous soyons Auvergnats, Velauniens, Cévenols, ou d'une autre province, à être d'abord profondément, fidèlement, passionnément de chez nous.

JUNIUS citant M. Millerand

(« Echo de Paris », 16 juillet 1923).

## La MORALE et la NATIONALITÉ

ou

*Quelle importance possède, pour le plein développement moral de l'homme, la vie dans le cadre national ?*

#### NOTE I

« La nécessité générale de vivre en société, c'est-à-dire dans un groupement fortement organisé, avec différenciation de fonction et division du travail à la base, découle directement de la potentialité de la nature humaine. Cette potentialité consiste en ce que l'homme ne reçoit de la nature presque rien qui soit préparé pour

(1) La réponse fournie par Mgr Jullien, évêque d'Arras, à l'Enquête sur le nationalisme est d'une clarté, d'une justesse et d'une profondeur qui en rendent la lecture éminemment profitable. L'Enquête a paru en un volume aux éditions Spes.

l'usage immédiat...; tout ce que la nature lui donne, elle le lui donne en puissance, et c'est à lui de transformer toutes ces matières premières et de les adapter, par un travail très lent et très compliqué, de manière qu'elles satisfassent à ses besoins. Cet immense travail, l'individu laissé à lui-même est incapable de le produire; il a absolument besoin de l'appui de ses semblables, et cet appui doit être constant et régulier, donc organisé. Nous touchons ici aux attaches profondes de la société dans la nature de l'homme.

Si donc on constate dans la vie sociale comme un doublement entre la nation et l'Etat, et si l'on s'aperçoit que ce doublement n'a rien de passager ni d'accidentel, mais qu'il est un fait constant qui se répète partout et toujours, il faudra remonter à la source de la vie sociale, c'est-à-dire à la potentialité qui caractérise la nature humaine, et distinguer parmi ses éléments constitutifs ceux qui postulent la vie en Etat d'avec ceux qui postulent la vie en nation.

La nécessité de vivre en Etat provient de ce que les hommes sont tous destinés à une fin universelle et qu'ils doivent s'y acheminer par des moyens particuliers qui sont, en soi, indéterminés à l'égard de cette fin, tout particulier étant indéterminé vis-à-vis de l'universel. Or, si dans sa vie **personnelle**, chacun doit déterminer par soi-même les moyens particuliers qui le mènent à la fin universelle, dans la **société**, afin qu'elle garde son unité d'organisation, cette détermination doit se faire par un organe central, une autorité. Les déterminations uniformes qu'elle imprime aux membres de la société, ce sont les **lois civiles**, **leges, organa quaedam ad finem civitatis**. Voilà le fondement naturel de la société civile et de l'Etat qui est son couronnement.

A quoi tient maintenant la nécessité de la vie en nation? Question beaucoup plus difficile et rarement abordée jusqu'ici au point de vue analytique. Voici un essai d'analyse, résultat de longues réflexions, à la lumière de la doctrine thomiste.

La nécessité de cet appui spécial que l'organisme national donne à chaque individu humain se rattache à un élément plus subjectif de la potentialité naturelle de l'homme, à son indétermination quant au mode d'accomplir telle ou telle action. Il est évident que les mêmes actions peuvent être accomplies de diverses manières, qui conviennent plus ou moins à la nature de l'agent. L'homme peut recevoir du dehors ou de son propre fond des impulsions à tel acte, mais cet acte, il peut le remplir de plusieurs façons... Nous touchons

ici à la question des habitudes tellement importante en morale.

L'homme ne possède pas dans sa nature de ces dispositions parfaitement déterminées pour guider son activité morale à chaque instant de sa vie. Cette facilité et précision que l'instinct donne dans la vie sensitive, l'homme doit l'acquérir pour sa vie morale au prix d'un lent travail d'éducation. Il en résultera un ensemble de dispositions qui lui feront accomplir les mêmes actions avec une habileté toujours plus grande... C'est, croyons-nous, à cet élément de la potentialité naturelle de l'homme que se rattache la nécessité de la vie en nation : **mores, organa quaedam ad finem nationis**.

S'il en est ainsi, l'importance primordiale de l'élément national pour la vie morale ne saurait échapper à personne: il devient par là facteur principal d'éducation dans l'ordre naturel et l'on sait quelle immense valeur possède, à l'égard de l'éducation surnaturelle, une base naturelle bien organisée...

... L'Etat unifié au point de vue national doit donc être envisagé en morale chrétienne comme un idéal dont la réalisation dans la mesure du possible est très utile à la conservation des mœurs et au développement moral des citoyens. Ce qui serait faux, ce serait de le déclarer indispensable... Il pourrait être criminel de vouloir réaliser l'idéal de l'Etat national coûte que coûte...

... Toutefois, il est manifeste que les deux tendances analysées plus haut proviennent d'une même source.

R. P. WORONIECKI, O. P.,  
Recteur de l'Université catholique  
de Lublin.

(Lettres 1923, p. 413-428).

## NOTE II

... Je ne conçois pas comment l'Eglise pourrait se désintéresser des phénomènes nationaux, vu la portée morale des passions et des états psychologiques que la vie nationale et la conscience de l'appartenance à une nation engendrent dans l'âme humaine. La grâce supposant la nature, il va de soi que la vie surnaturelle, qui est le domaine propre de l'Eglise, se greffe sur la vie nationale d'autant plus utilement que celle-ci est plus consciente et plus élevée. Un peuple qui n'a pas de conscience nationale et que préoccupent uniquement les nécessités matérielles auxquelles pourvoit l'Etat, est moins capable de subir la puissante poussée de l'Eglise, vers l'idéal, qu'un peuple qui, déjà,



dans le domaine naturel, possède une vie d'essence supérieure et des sentiments de dévouement à la mère-patrie, **qui est la Nation**, dans un sens beaucoup plus élevé que le patriotisme d'Etat.

Mgr C. LUTOSLAWSKI,  
Député à la Diète de Pologne.  
(Lettres 1923, p. 921).

## La LANGUE et la NATIONALITÉ

« Quoique toutes les nations soient au fond semblables, puisqu'elles sont d'un même sang et filles d'un même père, néanmoins chaque nation a son expérience particulière qui diffère de celle de toutes les autres. La conséquence en est que chaque nation a développé sa langue particulière, ses traditions spéciales, sa littérature et son idéal qui lui sont propres. Le trésor de la beauté, de la vie du monde est rendu dans la diversité des langues des hommes. C'est à grand-peine que je croirais qu'il a jamais existé une seule langue qui ne fût digne d'être conservée.

... Il n'est pas besoin de beaucoup de perspicacité pour comprendre qu'en perdant la langue, on perd beaucoup plus qu'elle seule, en particulier dans les classes populaires. Dans tous les pays qui ont négligé leur propre idiôme, l'histoire du peuple n'a pas été celle d'un développement, mais bien d'une longue rechute dans la barbarie. Il est certes possible, qu'après un certain nombre de générations, il se forme une nouvelle nation sur les cendres de l'ancienne et que cette nation soit civilisée avec une nouvelle langue. Très bien; mais qu'est-il advenu de cette génération qui a perdu sa propre âme et dont le nom a disparu de la face du monde ? Est-ce que nous voudrions être cette génération ?

On dit parfois que notre langue n'a pas de valeur commerciale; mais a-t-on senti où nous en sommes arrivés, quand nous parlons ainsi de la valeur commerciale de la langue nationale.

... Est-ce que nous parlons de la valeur commerciale de nos sentiments les plus sacrés, de nos rêves, de nos idéals, de nos visions, de notre foi ?...

Je parlais à l'instant d'une langue universelle, mais quelqu'un voudrait-il réellement l'avènement d'un monde aussi laid et aussi vide ? Ne voudriez-vous qu'une seule espèce de fleurs au monde,.... ou qu'un chant unique d'oiseau ?

La gloire de la nature, c'est la beauté de sa variété. Notre Dieu est un artiste et vous ne pouvez détruire une langue sans appauvrir la pensée et l'âme du monde. Dieu est digne d'être célébré dans toutes les langues, et plus il y en aura, plus riche sera le concert de louanges qui montera jusqu'à lui.

C'est presque dégrader l'humanité que de dire que les hommes se comprendraient mieux s'il n'y avait qu'une seule langue; ils comprendraient peut-être mieux la langue, mais se comprendraient-ils mieux eux-mêmes pour cela ?

... Non, ce n'est pas la diversité des idiômes qui empêche les hommes de se comprendre; c'est en respectant les langues les uns des autres et en s'y intéressant qu'ils arriveront le mieux à s'entendre.

TYWI Jones,

Rédacteur en chef du « Tarian d'Aberdare » (Pays de Galles).

(Traduit par **Buhez Breiz**, novembre-décembre 1923).

## Le DROIT et la NATIONALITÉ

### NOTE I

« Toute nation moderne est issue de la désintégration des petites patries, qui coïncidaient avec les communes, les villes libres... les principautés ou les royaumes à dynasties locales. Par le perpétuel élargissement de leurs frontières, par la participation sans cesse amplifiée et toujours plus directe, d'hommes, de castes, de classes, aux pouvoirs publics, on est parvenu à la constitution des Etats démocratiques modernes, chez lesquels a pu naître, avec l'idée de peuple, la conception de nationalité... »

Don L. STURZO. — *Lettres*-février 1924, p. 200 et seq.)

### NOTE II

« L'avènement du régime parlementaire en posant devant la nation les questions qui intéressent sa vitalité, devait resserrer l'unité nationale. L'Etat devenant impersonnel, la nation s'efforce d'atteindre à la dignité d'une personne consciente d'elle-même, de ses intérêts, de sa destinée. La centralisation administrative issue de la Révolution et savamment organisée par Napoléon fait partir du même centre, pour les porter en même temps presque aux extrémités du corps social,

les mêmes volontés, les mêmes impressions et presque les mêmes gestes. En dépit des réactions locales et particulières, l'unité de mouvement renforce l'unité de sentiment... » Mgr JULLIEN. (Lettres 1923, p. 14).

### NOTE III

« Les premières formations d'Etats furent, évidemment, purement ethniques. Mais dans l'évolution ultérieure peut être considéré comme « fondé en nature » tout ce qui, sans violer les droits d'autres Etats, a pris historiquement la valeur d'un droit ou est devenu tel par le consentement tacite ou formel des parties en cause. C'est ainsi que se sont constitués les Etats modernes. Le mauvais nationalisme nie ces principes et ces faits et, par là, il mine toutes les colonnes de l'ordre social et de la paix des peuples. Pour lui, histoire et droit ne sont que des mots. La Race passe avant l'Etat et pose le principe de la Révolution permanente. »

R. P. DUNIN-BORKOWSKI, S. J.  
(Lettres 1923, p. 480).

## Le CATHOLICISME et la NATIONALITÉ

### NOTE I

... « Que doit être une nation pour exister vraiment comme telle? Elle doit être une parce qu'elle n'est pas seule; elle doit l'être, en vertu d'une âme qui l'unifie, précisément parce qu'elle l'unit à d'autres unités pareilles. C'est une conscience commune qui unifie, et pas autre chose. Voilà pourquoi nos nations d'Europe sont presque toutes en mauvais cas. Elles ne sont plus des unités proprement dites, mais les reliques d'une unité qui existait autrefois et que l'on a fait éclater. Elles ne sont plus ce qu'elles sont parce qu'elles possèdent toutes cette âme catholique, d'où résultait la Chrétienté: elles sont ce qu'elles sont parce qu'elles ne sont pas ceci ou cela. Dès qu'il y aura de nouveau une idée unificatrice, elles sortiront de cet isolement qui leur enlève toute vie générale. Ce n'est pas une Ligue ni une Fédération qui la leur rendra.....

Il ne s'agit que de nous refaire une âme. Cela se peut-il? Je ne sais... Du moins, voyons-nous ceci: tout ce qui empêche qu'une pareille âme existe détruit non seulement l'unité universelle... mais enlève aux unités moindres tout espoir de survivre...

Mais à moins que les hommes ne soient de diverses

espèces, ce qui serait mal commode, il faut qu'il y ait des principes généraux auxquels tous voudront, à la longue, se soumettre. Il nous faut donc chercher, retrouver et prôner partout ces principes spirituels et les faire accepter de nouveau au monde. Et pour cela, il faudra que nous rendions nos auditeurs hommes de bonne volonté, car sans cela on n'acceptera jamais quoi que ce soit, fût-ce la plus complète vérité imaginable.

Done, même en combattant, en argumentant, il s'agit d'envisager ce qui unit, non ce qui divise; ce par quoi on vit, non ce par quoi nous mourrons. »

R. P. MARTINDALE, S. J.  
Professeur à l'Université d'Oxford  
(Lettres. Janvier 1923, p. 36).

### NOTE II

Rien ne vaut le Catholicisme pour conserver au nationalisme son véritable caractère et sa juste mesure, son ressort et sa conscience. Mgr CHOLLET.

(Lettres 1923, p. 205).

### NOTE III

... C'est un triomphe spirituel de chacun sur soi qui est la condition de la vraie pacification. L'antinomie à résoudre n'est-elle pas en effet celle-ci: Chaque peuple a une sorte de ferveur et d'aspiration infinie; comment faire cohabiter et coopérer dans l'harmonie ces activités expansives et accaparantes? Ce ne peut être qu'en leur offrant un champ de déploiement infini, non plus dans l'ordre de la « quantité » et des jouissances égoïstes toujours bornées et épuisables, mais dans l'ordre de la « qualité », de l'effort intellectuel et moral, là où, en un mot, qui sait perdre sait gagner. De même que chaque amour conjugal et chaque foyer familial parait et est, en effet, pour soi-même, unique, exclusif, sans nuire, (au contraire), à l'attachement civique et patriotique, de même, le nationalisme profondément compris est pleinement humain, parce qu'il se subordonne à l'ordre transcendant dont la diversité des hommes et des peuples est l'expression analogique: d'où l'indispensable intervention de l'élément religieux dans toute harmonie sociale. L'homme n'est un homme pour l'homme; les nations ne sont des nations pour les nations que si l'on y voit et y met Dieu et la recherche de sa justice.

... Aussi longtemps qu'empoisonnés par des doctrines de faux humanitarisme ou de faux nationalisme,

on prétendra chercher le « surcroît », les jouissances égoïstes et collectives et les royaumes terrestres, avant le règne de Dieu, de sa justice et de sa charité, on restera dans l'impasse obscure et douloureuse... »

M. BLONDEL.

(Lettres février 1923, p. 221).

#### NOTE IV

... La véritable communauté des nations ne peut surgir que d'un respect profond et sincère envers les droits de la vie individuelle des peuples; la communauté doit être l'assurance mutuelle de ces droits et de ces qualités et toute espèce d'internationalisme visant à un nivellement de cette richesse des types, compromettrait toute œuvre surnationale d'une manière plus nocive que le nationalisme le plus passionné.

En ce sens, je voudrais souligner un mot d'André Gide: « C'est en étant le plus particulier qu'on sert le mieux l'intérêt le plus général. » Mais il ajoute: « C'est en se renonçant qu'on se trouve. » Voici le point essentiel pour l'attitude chrétienne relative au soi-disant nationalisme. On a bien dit que c'est la doctrine de l'immortalité de l'âme et de la valeur infinie de chaque âme qui a introduit dans le monde politique un principe transformant toutes les relations entre les individus, les classes, les peuples, et qui a vraiment créé la nation et le droit de la nation.

Mais dans la pensée chrétienne, les qualités de la vie personnelle ne sont développées que par la communauté; et la valeur infinie de chaque âme s'efface au moment où cette âme perd de vue l'âme de l'homme, son frère.

Or, ne doit-on pas constater le fait qu'à notre époque trop de chrétiens ont accepté l'idée païenne et antisociale de l'individu, propagée depuis la Renaissance, développée jusqu'à l'outrance par Nietzsche? L'amour-propre des nations modernes n'est-il pas tout à fait rempli de ce « moi haïssable » dont l'écrasement et l'abnégation étaient considérés par Pascal comme la première condition de notre véritable vie? Et une nation gonflée par ce « moi haïssable » pourrait-elle développer en soi les traditions les plus nobles de sa propre histoire? »

Fr. W. FOERSTER, professeur à Munich.  
(Lettres 1923, p. 937).

#### NOTE V

... La lumière chrétienne possède seule la force nécessaire pour purifier et émonder la conscience natio-

nale et rendre l'esprit national compatible avec l'organisation de l'humanité. Ici seulement on peut trouver la synthèse entre Etat et individu, force et droit, nationalité et humanité. Dans le nationalisme matérialiste et politique, la liberté, le droit, pour un peuple, de décider de son sort, la culture ancestrale sont des mots vides de sens.

Ce qui, au point de vue politique, peut favoriser l'idée morale chrétienne du respect de la personnalité (celle de l'individu, de la race, de l'Etat ou de la nation), c'est le **principe fédéraliste**.

Joseph JOOS, député au Reichstag.  
(Lettres août 1923, p. 252).

#### NOTE VI

Le catholicisme est universel.

Il n'a pas pour mission de faire un triage des langues ni une sélection des peuples, mais d'utiliser toutes les langues et d'évangéliser tous les peuples.

Ses ministres, de par leur état, ne sont ni des constructeurs d'empires, ni des champions de républiques, mais des sanctificateurs et des apôtres.

Le Christ, leur modèle, n'a pas étendu sur la Croix ses mains sanglantes pour distribuer aux races préférées des sceptres et des couronnes, mais pour embrasser dans une même étreinte tous les hommes et pour répandre sur toutes les races les bienfaits de l'œuvre rédemptrice.

C'est de ce principe supérieur que se sont inspirés, à toutes les époques, tous les esprits éclairés et tous les hommes de Dieu; et c'est cette idée maîtresse, inscrite aux fastes de l'humanité croyante, qui imprime à la politique religieuse son caractère vraiment mondial. Or, pour accomplir l'œuvre de la rédemption humaine, deux instruments, entre tant d'autres, sont en quelque sorte nécessaires: la langue liturgique et l'idiome maternel.

Par cette langue latine dont les formes précises, semblables aux légendes fortement burinées des vieux médaillons, fixent et retiennent sa pensée dogmatique, l'Eglise conserve intact, dans les sphères de la science, de la doctrine et des rites, son immuable symbole.

Par l'idiome maternel, elle descend bienveillamment de ces hauteurs, et elle entre en relations, en conversation avec les foules. Là est le secret de son prestige, de son influence et de ses succès.

Chaque peuple, messieurs, vit et respire par sa langue, d'où s'exhale son passé, ses traditions, ses aspirations. Pour s'asseoir à cette vie intime et pour agir



efficacement sur elle, la Mère et la Directrice des âmes ne saurait se désintéresser du langage national.

Le parler des ancêtres porte en lui-même une vertu magique, des notes singulières qui émeuvent, un rythme mélodieux qui enchante. C'est la formule de la première leçon, des premières impressions, du premier amour. En lui se reflète l'image vénérée de la patrie; par lui vibre en nos âmes l'âme impérissable des aïeux. Les poètes l'ont chanté; les orateurs l'ont glorifié; et la nature, plus puissante et plus prévoyante que l'art, en a fait le lien mystérieux des familles qui se succèdent et des générations qui s'enchaînent dans le mouvement perpétuel des idées et dans le prolongement indéfini des siècles.

Dès l'aurore du christianisme, il apparaît à son Fondateur comme l'ordinaire et indispensable moyen de vulgariser la foi nouvelle, et d'appeler et de captiver, sous la houlette des pasteurs, les troupeaux abandonnés et les brebis errantes.

Pour effectuer la dispersion des peuples, Dieu, devant la tour de Babel, avait brisé en tronçons leur parler orgueilleux. Pour assurer la conversion des âmes, son Esprit, au Cénacle, voulut accomplir un prodige non moins éclatant. Il fit soudain aux Apôtres le don des langues: et c'est pourquoi ces hérauts improvisés, se partageant l'empire du monde, y purent porter en tous les idiomes le verbe de vie. Et c'est pourquoi encore ce verbe, salutaire et fécond, soucieux d'apparaître à tous les regards et de pénétrer dans tous les esprits, sans rejeter le riche vêtement des littératures glorieuses, refusa de s'y enfermer. Volant de bouche en bouche, de bourgade en bourgade, et résonnant jusque sur les lèvres des plus obscurs missionnaires, il ne dédaigne ni les rudes accents des langues en formation, ni les grossiers dialectes des foules illettrées.

Par un sens avisé des intérêts religieux sans doute, mais aussi par une haute et délicate préoccupation de justice sociale, l'Eglise s'est fait une règle d'entourer de tous les égards les langues multiformes et les nations qui les parlent (1).

On ne saurait citer d'elle, j'entends de l'autorité souveraine qui la gouverne, ni une démarche, ni un décret, ni un mot par lequel elle ait enjoint à un groupe quelconque de fidèles d'abdiquer le culte et le parler

(1) Vid. Taparelli (Essai théorique de droit naturel) 2<sup>e</sup> édit. t. 2. p. 522-528.

ancestral. On ne l'a jamais vue, on ne la verra, Dieu merci, jamais poser sur l'écœur de ses fidèles une main de cosaque pour en surprendre ou en étouffer les légitimes battements. Elle leur prescrit des dogmes; elle leur impose des devoirs; elle laisse à la nature le soin de dessiner et de combiner sur leurs lèvres les lettres et les sons qui traduisent leurs croyances et qui forment leur prière...

(L'Eglise et le problème des langues nationales, par Mgr Paquet, protonotaire apostolique, professeur de théologie à l'Université de Québec.)

### NOTE VII

Il existe, depuis des siècles, une civilisation européenne ou, plus exactement, une civilisation occidentale, civilisation qui est, à juste titre, fière de sa grandeur et orgueilleuse de progrès qu'elle a, quelque raison de croire indéfinis; civilisation dont le niveau, dans l'ensemble du moins, n'a été atteint par aucune civilisation de l'histoire connue. Or, la cause de cette supériorité incontestable vient, évidemment, de la collaboration de nationalités différentes. L'antiquité avait ignoré cette collaboration parce qu'elle avait ignoré le christianisme. Et ce n'est pas là l'opinion d'apologistes catholiques, ou, au moins, d'apologistes chrétiens. J'ai lu la thèse dans un livre fait par Benjamin Kidd, qui est, je crois, libre-penseur, et intitulé : **Social evolution**. Le philosophe américain développait cette idée que toute nationalité est, en quelque sorte, foncièrement particulariste et portée à se renfermer en elle-même. Le plus petit peuple ancien faisait finir le monde civilisé à ses propres frontières et traitait les nations étrangères de **barbares**. Mais il se fonda, un jour, sur le rivage oriental de la Méditerranée, une religion à tendances universalistes. C'est alors que prit naissance la civilisation moderne. Les nations n'avaient eu que des liens de commerce ou des alliances de guerre; il y eut désormais, dans le monde, une certaine fraternité entre les peuples. Les peuples anciens avaient travaillé séparément, chacun, en quelque sorte, dans sa spécialité, avec les défauts et les qualités de son tempérament national. Les peuples nouveaux, grâce à l'idée religieuse qui tempérait, sans le détruire, le particularisme de chacun, connurent, avec une diminution notable des guerres, la collaboration féconde. Il y eut une opinion commune et, sur certaines questions, dans les sciences, dans les arts, l'accord naquit, complet et définitif. Chaque nationalité apporta des qualités spéciales... La frontière du progrès, vite atteinte chez les

peuples d'autrefois, fut reculée indéfiniment, jusqu'à permettre des espoirs que les anciens auraient traités de rêves absurdes.

Telle fut la civilisation Occidentale.

Mais quand l'idée chrétienne peu à peu s'affaiblit, certains peuples tentèrent de retenir au moins du christianisme ce qui en faisait la valeur sociale. On inventa, plagiant le christianisme, des idées de fraternité humaine, afin que la machine continuât de marcher sur la foi de ses anciens ressorts. Mais d'autres peuples ignorèrent ces finesses, et l'on peut dire que l'orgueil allemand, militaire et scientifique, n'est ni plus ni moins qu'une floraison du particularisme antique... Et je crois qu'il est fatal qu'un peuple retourne à ce particularisme. Et je demande qu'on me montre une idée capable de remplacer l'idée chrétienne dans le rôle civilisateur exceptionnel qu'elle a rempli dans le monde.

(Aux Canadiens-français de l'Ontario.)

P. Pierre GRANGER, O. P.

### NOTE VIII

Au Congrès Eucharistique de Montréal, Mgr Bourne, archevêque de Westminster, fit un habile plaidoyer en faveur de l'usage de la langue anglaise, pour les fins de ministère ou d'apostolat, dans le Dominion et notamment dans l'Ouest canadien. Son discours produisit sur ceux qui l'entendirent d'abord et, bientôt après, sur toute la race canadienne-française, une fâcheuse impression.

L'article dont nous donnons de larges extraits, — il a paru en entier dans le *Korn-Boud* (mai 1924) — met en pleine lumière à cette occasion la doctrine catholique : « L'homme doit être évangélisé, instruit des vérités de la foi dans la langue qu'il connaît le plus parfaitement, qu'il parle habituellement, c'est-à-dire, d'ordinaire, dans la langue qu'il apprit sur les genoux de sa mère. »

La parole humaine est en quelque sorte « l'image du Verbe, qui est le Fils de Dieu », (1) un écho de cette parole que le Père prononce en lui-même de toute éternité et par laquelle il exprime toute la splendeur de son être infini. Ce Verbe a fécondé le néant; car « c'est par lui que tout a été fait et sans lui rien n'a été fait de tout ce qui existe » (2). Le monde créé est la réponse du néant à la parole du Créateur, dont il raconte la puissance, la sagesse, la bonté, l'amour, la gloire et la magnificence.

Comme Dieu, bien que d'une façon incomparablement

(1) S. Athanasius. *Orat. II contra Arianos* n° 73.

(2) *Joan* — 1, 3.

inférieure et purement passagère, l'homme conçoit dans son esprit une parole intime, son verbe intérieur, l'idée. Il a reçu le pouvoir de l'exprimer. Ces sons articulés, ce langage intelligent, dont lui seul ici-bas possède le secret, sont le véhicule de ses pensées et de ses affections. La parole est un des plus doux charmes de la vie. Dieu y a attaché une puissance mystérieuse. Elle éveille au fond des âmes des échos endormis: elle produit la lumière; elle fait émerger, au-dessus de nos mobiles impressions, de noble desseins, de généreux sentiments, de fermes et inébranlables résolutions. Admirable disposition de la Providence, ce don précieux par lequel l'homme déverse dans le cœur de l'homme, en nappes chaudes et lumineuses, les flots de sa sagesse et de son amour, Dieu en a fait l'instrument de la foi, le canal prédestiné par où nous arrivent des cieux les vérités supérieures dont il veut inonder le monde. « La foi, dit saint Paul, vient de la prédication entendue et la prédication se fait par la parole de Dieu. » C'est pourquoi il importe souverainement que ce moyen d'illumination soit *parfaitement adapté* à la condition, aux connaissances, à l'idiome habituel des personnes qu'il s'agit d'évangéliser. C'est là une loi de prudence, une condition de succès que le ministre du Seigneur n'a point le droit de négliger, que Dieu lui-même a daigné observer en enseignant l'humanité. Quand l'Esprit-Saint descendit sur les apôtres, ils furent transfigurés: ils connurent toute la vérité et furent embrasés d'un amour plus fort que la mort; ils se mirent à parler d'autres langues, et la multitude assemblée autour d'eux était ravie d'étonnement et d'admiration. « Ces hommes, disait-on, ne sont-ils pas tous des Galiléens? Comment se fait-il que nous les entendions parler chacun dans l'idiome de notre pays natal? Nous tous, Parthes, Mèdes, Elamites, habitants de la Mésopotamie, de la Judée et de la Cappadoce, du Pont et de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphylie, de l'Egypte et des contrées de la Lybie voisine de Cyrène, Romains de passage ici, soit juifs, soit prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons annoncer dans nos langues les merveilles de Dieu. » (1) A part la nécessité de la science et de la sainteté, dont il ne saurait être ici question, voilà donc, établie par Dieu lui-même, la condition fondamentale du ministère évangélique: *le prédicateur doit parler la langue de ses auditeurs*. Vouloir les amener à l'usage de sa propre langue c'est remplacer le dévouement et la charité par la négligence et l'égoïsme; c'est faire de l'apostolat à rebours, se paître soi-même au lieu de paître son troupeau (2); c'est en proportion du

(1) *Actes*, 4, 7, 11.

(2) *Ezech*, XXXIV, 2. Ce chap est tout à lire: faux pasteurs.

peu de souci que l'on a des âmes, remplir, selon l'énergique expression de Jésus-Christ, le rôle non pas de vrai pasteur mais bien plutôt de mercenaire. (1)

Saint Paul s'est élevé avec vigueur contre l'emploi, tout miraculeux qu'il était parmi les premiers chrétiens, de langues que les auditeurs ne pouvaient comprendre; il n'y a guère vu qu'une sorte de barbarie. « Si vous ne faites pas entendre avec la langue une parole distincte, écrivait-il aux Corinthiens, comment saura-t-on ce que vous dites? Vous parlerez en l'air. Quelque nombreuses que puissent être dans le monde les diverses langues, il n'en est aucune qui consiste en sons inintelligibles. Si donc j'ignore la valeur du son, je serai un barbare pour celui qui parle et celui qui parle sera pour moi également un barbare. » (2).

L'Eglise a formulé d'une façon précise et lumineuse cette même vérité: que l'enseignement religieux doit se donner dans la langue naturelle de l'auditeur. La Sacrée Congrégation de la Propagande le déclarait nettement vers la fin du siècle dernier dans un de ces documents qui ont la valeur d'une Constitution apostolique. « Puisque, dit-elle, ainsi que l'enseigne l'Apôtre, personne ne croit sans entendre le prédicateur, celui-ci doit prêcher dans l'idiôme que ses auditeurs *connaissent et comprennent parfaitement.* » (3) Elle pose ici sans nulle condition, qu'on veuille bien le noter, un principe général auquel il serait plus qu'imprudent de vouloir apporter la moindre restriction. Elle exige que les missionnaires apprennent avec diligence et *perfection* la langue que parlent habituellement les populations au milieu desquelles doit s'exercer leur apostolat. « Il n'y a rien, c'est toujours elle qui parle, rien qu'il ait plus instamment demandé, rien enfin qu'il ait plus fréquemment et plus fortement commandé. » (4)

Déjà plus de cent ans auparavant cette même Congrégation de la Propagande, après avoir consulté le Souverain Pontife Clément XIV, avait publié un décret, et qui n'a pas été révoqué, obligeant tous les missionnaires apostoliques du monde. Elle y impose à tous, « au nom de la sainte obéissance », l'obligation d'étudier sans retard, aussitôt après leur arrivée dans la mission assignée, la langue vernaculaire du peuple à évangéliser. Sont-ils après six mois, dans un examen obligatoire, trouvés coupables de négligence, on doit, excepté dans le cas d'urgence né-

(1) Joan. 10. 13.

(2) I Cor-XVI. 9. 11.

(3) Lett. Encycl. S. C. de Prop. Fide, 22 juin 1883 (Collectanea, n° 10).

(4) Lett. Encycl. S. C. de Prop. Fide, 22 juillet 1883 (Collectanea, n° 10).

cessité, leur refuser toute juridiction; et si, au terme d'un second semestre, on les retrouve également peu soucieux de leur devoir et de leur responsabilité, la Sacrée Congrégation veut en être informée afin de juger elle-même s'il est opportun de dépouiller de leurs privilèges, de ramener dans leurs provinces respectives ces serviteurs apathiques, négligents et inutiles ou de leur infliger d'équitables et salutaires châtements. (1)

Cette vigoureuse législation, nous ne voulons point l'oublier, ne regarde directement que les missionnaires apostoliques, mais elle manifeste nettement, en matière de prédication, la pensée de l'Eglise et elle met vivement en lumière un principe évangélique.

On retrouve le même principe, le même esprit de sagesse surnaturelle et divine dans la sollicitude et la fermeté avec lesquelles l'Eglise sut protéger contre les latins — qui, eux aussi en Orient, comme leurs imitateurs en Amérique, mais pour un but plus élevé, rêvaient d'unification, — les droits, les privilèges, les rites, la liturgie des Orientaux, et jusqu'à l'enseignement religieux dans leur langue nationale, bien qu'on pût le distribuer autrement avec efficacité.

Depuis longtemps un malaise régnait en Orient: on se plaignait de l'œuvre ou des tendances assimilatrices — au point de vue liturgique — des Occidentaux, qu'avait pourtant poussés vers ces rivages la charité de Jésus-Christ, mais en qui il était fort regrettable de ne pas trouver un zèle plus sage et plus éclairé. Le grand pape Léon XIII n'eut point de difficulté à comprendre qu'il importait souverainement au catholicisme de faire disparaître de ces régions les injustices, les empiétements, les moindres causes de méfiance et de mécontentement. (2) Après avoir plusieurs fois réuni les cardinaux de Rome avec les patriarches orientaux, il décréta que tout missionnaire latin, du clergé séculier ou régulier, amenant un oriental au rite latin par ses conseils ou son appui, (il ne s'agit même pas ici d'actes arbitraires ou de mesures vexatoires) encourt par le fait la suspension de ses fonctions spirituelles avec les autres peines infligées par la Constitution *Demandatam* et sera privé et dépouillé de sa charge. (3)

Mais nous ne voulons point insister sur ces considérations. Écoutons plutôt ces graves paroles de Léon XIII.

« Lorsque les sociétés de religieux latins qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse en Orient auront dans

(1) Décr. Encycl. S. C. de Prop. Fide, 5 mai 1774. (Collectanea, n° 312).

(2) V. Motu proprio *Auspicia rerum*, 19 mars 1896 (très utile).

(3) Lett. Apost. *Orientalium dignitas*, 30 nov. 1894.



leurs collègues un assez grand nombre d'élèves du rite oriental, elles devront, au su du Patriarche, y avoir un prêtre du même rite à la disposition de ces élèves pour la messe, la communion, l'enseignement du catéchisme et l'explication de leurs cérémonies dans leur langue maternelle. (1) Que ce prêtre vienne remplir ces fonctions au moins les dimanches et les fêtes d'obligation... Que les élèves externes ne soient point non plus négligés. Si on ne peut les admettre avec les internes aux offices de leur rite ils seront conduits à leurs églises paroissiales. Les mêmes ordonnances s'appliquent autant que possible aux sociétés de religieuses qui dans les couvents ou les écoles se vouent auprès des jeunes filles à l'œuvre de l'éducation. » (2)

Sage législation qui contribua efficacement à faire cesser de déplorables discussions. Nous en faudra-t-il une semblable un jour en Amérique? L'épée des successeurs de saint Pierre devra-t-elle faire briller l'éclair qui ouvre les yeux à la vérité ou sentir l'influence qui pousse à l'accomplissement du devoir, avant que l'on cesse de troubler la paix parmi nous en cessant de violer la justice et la charité? De soi-même, nous aimons à l'espérer, on apprendra à toujours placer les intérêts de Dieu avant les intérêts personnels, l'amour de l'Eglise avant l'amour d'une nationalité, la conquête des âmes avant les conquêtes humaines, et l'on comprendra enfin que vouloir unifier en dépouillant comme on le fit peut-être en Orient, comme on tente assurément de le faire dans notre patrie, c'est diviser les esprits et les cœurs, paralyser l'élan des âmes vers Dieu et gravement compromettre le progrès et les triomphes du règne de Jésus-Christ.

Désire-t-on achever de se convaincre que l'Eglise veut, même en Amérique, l'application du principe évangélique dont nous avons entrepris la démonstration? Écoutez ce qu'écrivait il n'y a guère plus de vingt ans, aux archevêques et évêques des Etats-Unis, le même Léon XIII au sujet des Italiens, qui pourtant avaient bien une certaine connaissance de l'anglais puisqu'elle suffisait à leur succès temporel:

« Nous avons décidé d'envoyer chez vous plusieurs prêtres italiens qui soient à même de soulager leurs nationaux en parlant leur langue, de les instruire de la doctrine de la foi et des préceptes ignorés ou négligés de la vie chrétienne, d'exercer auprès d'eux l'administration salutaire des sacrements, d'élever la génération croissante dans la religion et dans les sentiments d'hu-

(1) Lett. Apost. *Orientalium dignitas*, 30 nov. 1894.

(2) Lett. Apost. *Orientalium dignitas*, 30 nov. 1894.

manité, d'être enfin utile à tous par le conseil et l'assistance et de leur venir en aide par les soins du ministère sacerdotal. »

Ces paroles du grand pape ne jettent-elles point une vive lumière sur le problème qui nous agite? N'achèvent-elles point de nous faire comprendre, sur cette question, la pensée de l'Eglise, et combien douce et salutaire à la fois, combien même indispensable au plus grand bien des âmes, est l'association de la religion, de ses pratiques et de ses enseignements avec l'idiome toujours aimé et toujours préféré de sa propre patrie. (1)

\*\*

Le prédicateur doit prêcher dans la langue que connaissent et entendent parfaitement, que parlent habituellement ses auditeurs. C'est le désir formel de l'Eglise; elle l'a manifesté non-seulement par ses paroles, mais encore par ses actes et son attitude dans tous les lieux et dans tous les siècles.

Société universelle, on comprend qu'elle avait besoin, pour atteindre tous les temps et pour enseigner les hommes de tous les pays, d'un organe spécialement approprié, d'un idiôme à la fois grave et simple, majestueux et facile, assez ferme pour défier tous les changements, assez élevé pour contenir comme en une châsse précieuse la pensée même de Dieu. Cet idiôme désiré, elle l'a rencontré, tout fait, sur les lèvres et sous la plume des orateurs et des écrivains de Rome. La belle langue que parlait Cicéron et qu'illustra Virgile, est devenue la langue de l'Eglise.

S'il est juste et désirable, s'il est conforme à l'esprit chrétien qu'on s'applique à unifier sans pitié, sans nul souci de leurs protestations, les races et les sociétés, l'Eglise maîtresse du monde et tenant en main un si merveilleux instrument d'expression aurait dû, ce semble, au nom de l'unité, déployer à travers les siècles son formidable pouvoir pour broyer les nationalités et les assimiler, pour leur arracher leurs langues ou du moins étouffer en quelque sorte au berceau leurs idiômes naissants. Il n'en fut rien; car sa mission n'est pas de jouer un rôle de maîtresse ou de mercenaire, mais de sauver les hommes, de sanctifier les peuples et de maintenir au milieu d'eux le respect de tous les droits. L'Eglise est une mère « qui toujours a su se faire toute à tous et parler toutes les langues afin d'être entendue de tous ses enfants. » (2).

(1) Léon XIII. Lettre du 10 déc. 1888. Cf. aussi à ce sujet, l'Encyclique *Maximum Illud* de Benoît XV et l'art. 1364 du *Codex juris canonici*.

(2) E. Hon. Thomas Chapais. La langue française. Bulletin du parler français. 1<sup>er</sup> oct. 1910.

Ce fait, qui avait commencé à s'accomplir au jour de la Pentecôte dans la ville de Jérusalem s'était universalisé déjà dans le monde entier avant la mort des derniers apôtres, puisque saint Paul écrit aux Romains: « Votre foi est annoncée à tout l'univers. » (1) Le grec et le latin servirent d'abord dans tout l'empire, de principal véhicule à la doctrine de Jésus-Christ. Il en fut ainsi pendant plusieurs siècles tant en Orient qu'en Occident. On ne tarda pas du reste à former dans tous les pays où s'annonçait l'Évangile un clergé national parlant par conséquent la langue de ses ouailles ou de ses concitoyens. Avec quel soin les plus grands missionnaires n'apprirent-ils point l'idiôme des peuples qu'ils allèrent évangéliser. Laisant de côté saint Patrice et saint Boniface, providentiellement préparés au point de vue du langage — nous ne parlons point ici de leur science ni de leur sainteté — l'un par l'esclavage et le malheur, l'autre par la naissance et la nationalité, à leur glorieux apostolat, nous ne saurions nous empêcher de mentionner saint Gall (2) au milieu des Germains, saint Cyrille et saint Méthode chez les Slaves, saint François-Xavier au Japon, le vénérable Anchieta au Brésil, saint Thuibe et saint François Solanus au Pérou, et les missionnaires du Mexique et de l'Amérique du Nord. Plusieurs parmi eux ont, par des travaux particuliers, donné aux langues indiennes une sorte d'immortalité. La marche des événements, les évolutions des races, la formation des peuples ont fait naître ça et là au cours des âges chrétiens des idiômes nouveaux. Loin de songer à en étouffer les accents, l'Église s'est plutôt appliquée à en favoriser le progrès et le plein épanouissement. Elle n'a pas tardé à s'en emparer pour prêcher plus efficacement et répandre plus abondamment la vérité; elle a ajusté à toutes les harmonies de la foi les cordes de ces lyres nationales; elle y a fait passer « le souffle mystique des inspirations divines ou des célestes révélations » et elle en a fait jaillir des accords « si beaux, que les anges de Dieu, comme lorsque chantaient les bardes d'Irlande, se penchaient au bord du ciel pour les écouter » (3), des chants de louanges et d'amour au Roi immortel des siècles. Quand saint Cyrille et saint Méthode introduisirent le Slavyon jusque dans la récitation de l'office divin et la célébration de l'auguste mystère de nos autels, deux fois cette orientation donnée à tout un peuple fut dénoncée auprès des Souverains Pontifes comme une répréhensible violation de l'unité de langue liturgique, et deux fois elle reçut

(1) Rom. 1, 80.

(2) Moines d'Occ. livre I<sup>er</sup>, ch. II.

(3) Moines d'Occ. livre IX, ch. I.

une solennelle approbation. Près de trois siècles et demi plus tard, un autre pape devait de nouveau l'approuver. Car on y avait reconnu un plus grand bien pour les âmes; et Rome, dont la sagesse et la charité embrassent les intérêts de toutes les nationalités, n'a point hésité à sacrifier depuis plus de neuf cent ans, en faveur du parler slave, une unité bien comparable, certes, à celle dont on poursuit parmi nous la réalisation avec un si ardente sollicitude et une si amoureuse prédilection. C'est la gloire et la joie de l'Église que de pouvoir donner à l'expression extérieure de ses dogmes immuables, car ils sont divins, des formes diverses ou sans cesse rajeunies, et d'en chanter les beautés avec des modulations indéfiniment multipliées et variées. Cette diversité toujours nouvelle dans une majestueuse et toujours ancienne unité « manifeste la vigueur de son éternelle jeunesse » (1) et les infinies délicatesses de son inépuisable charité.

Par ses actes, ses lois, ses châtiments, l'Église n'a-t-elle pas maintes fois fait connaître combien il lui est à cœur de voir régner partout l'esprit évangélique, qui est un esprit de mutuelle bienveillance, de justice et d'amour, et combien il importe pour le bien des âmes, pour l'extension et la plus grande prospérité du règne de Jésus-Christ, que dans tous les temps, dans tous les pays et dans toutes les conditions on respecte avec un soin scrupuleux, délicat et persévérant les traditions, les coutumes légitimes, les langues et les nationalités?

Au reste, ne doit-elle pas, à l'exemple de son divin fondateur, demander la perfection? « Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire » (2), et c'est pourquoi les grands saints, les plus grands missionnaires n'ont épargné ni fatigues, ni travaux, ni sacrifices pour rendre plus abondantes les ressources, plus parfaits les instruments, plus complet le succès de leur apostolat. C'est ce que l'Église a toujours désiré, toujours attendu de ses ministres et de ses prédicateurs. Elle ne veut pas que par leur incurie, par l'imperfection, l'insuffisance et l'inefficacité de leurs moyens d'action, ils n'atteignent qu'une partie de leur troupeau ou laissent une seule brebis se perdre ou s'égarer. Or, quoi qu'il en soit de la valeur et de l'excellence relatives des idiômes divers que parle aujourd'hui l'humanité, il reste éternellement vrai que la langue maternelle est l'organe le plus divin, le plus caressant et à la fois le plus puissant et le plus efficace, pour faire pénétrer dans les esprits et les cœurs ces lumières et ces influences victorieuses qui touchent et convertissent, qui rassurent et fortifient, qui embrasent les âmes et les sou-

(1) Léon XIII. Orient. dignitas (30 nov. 1894).

(2) Paroles attribuées à Champlain.

lèvent jusqu'à Dieu. Méconnaître volontairement cette vérité, et refuser surtout avec mépris d'en faire une des lois fondamentales du ministère évangélique, n'est-ce pas exposer les brebis de son troupeau à faiblir et à tomber d'inanition faute de l'aliment qui les reconforte, à périr victimes de ces loups ravisseurs, qu'on nomme l'ignorance, le vice ou l'impiété, pour n'avoir pas été assez sagement ni assez amoureusement guidées, par des routes sûres et aplanies, vers les gras pâturages de la science divine et de la sainteté? N'est-ce pas mettre en danger la vie spirituelle d'un frère dans la foi, l'éloigner de la religion et de Dieu? Et avec des sentiments d'antagonisme et d'hostilité, comment peut-on éviter de lui infliger quelqu'une de ces blessures qui, surtout quand elles touchent aux fibres nationales, saignent longtemps secrètement et conduisent au dégoût, à la négligence du devoir, c'est-à-dire à la mort? C'est là que trop fréquemment aboutissent les manœuvres assimilatrices. Et l'on mérite ainsi que Dieu nous répète, dans un sens ou pour un motif qui la rende encore plus terrible, cette parole adressée au premier fratricide: « La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. »

Compagnons sur la route des siècles, les peuples doivent cheminer ensemble dans la concorde et l'harmonie. Ils violent la loi de leur Maître commun en cherchant mutuellement à s'anéantir ou simplement à se dépouiller. Dieu tient en main leurs destinées. Il n'est pas plus possible à l'homme de leur ôter la vie qu'à l'Arabe voyageur de renverser les pyramides. L'Irlande a été humiliée, broyée sous la main de fer des Anglais victorieux; mais on n'a pu lui arracher son sentiment national. Et quand l'oppresser a daigné faire cesser l'excès de sa tyrannie elle a fièrement relevé la tête. Libre dans sa foi, elle revendiqua le droit de présider à ses propres destinées. Elle le possédera demain, et demain aussi ses enfants parleront, avec celle de leurs maîtres, la langue de leur père. Et alors, ce semble, les générations qui depuis des siècles dorment dans la mort secoueront un instant la poussière du tombeau, pour venir s'associer à la joie de leurs descendants et voir briller enfin de nouveau, sur leur patrie bien aimée, la beauté des anciens jours et le soleil de leur antique liberté. Un peuple de croyants ne saurait périr...

J.-E. LABERGE, Ptre,  
Professeur à l'Université de Québec.

(L'Eglise et la langue maternelle).

### III

## Réponses à notre Enquête<sup>(1)</sup>

### I

#### A propos de la Question bretonne

La Question Bretonne est, depuis assez longtemps, posée, en termes très nets, devant le grand public et, au lieu de chercher à l'éluider, ce qui serait une impossibilité doublée d'une sottise, mieux vaut s'attacher à lui trouver une solution et à lui donner une réponse.

Comme préambule aux considérations qui vont suivre, essayons d'abord d'analyser les motifs et de peser les raisons qui ont déterminé les auteurs de cette question à se la poser à eux-mêmes et à la poser aux autres; demandons-nous, en d'autres termes, si le problème complexe dont il s'agit et où la Bretagne entière est engagée de tant de manières peut être légitimement soulevé et est autre chose que ce que certains veulent en faire, le produit chimérique d'imaginations exaltées.

Or, un examen même superficiel du passé, non moins que du présent, révèle chez les Bretons une personnalité, un génie, des traits ethniques, des traditions multiples, l'emploi immémorial d'une langue, bref un ensemble d'éléments, assez *distincts* de ceux qui caractérisent le reste de la France, pour qu'il y ait lieu de travailler à sauvegarder toute ce riche patrimoine et, dès lors, de conclure, en toute sécurité, à l'absolue recevabilité de la Question Bretonne. (Cf *Feiz ha Breiz*, numéro de Janvier 1924).

Faisons un pas de plus: la Question Bretonne étant recevable, ainsi que nous venons de le dire, et, par voie de conséquence, les efforts pour la faire aboutir étant légitimes et, du reste, possibles, quelle ampleur convient-il de donner au mouvement breton, où, si l'on veut, jusqu'à quelles extrémités faut-il étendre et dans quelles limites est-il nécessaire de contenir l'action bretonne, sur le terrain pratique?

(1) Nous réservons la suite des réponses pour un tirage spécial du *Korn-Boud* qui sera également mis en vente à nos Bureaux.



Sans vouloir entrer dans le vif de la question brûlante que je viens de formuler et sans vouloir m'appesantir sur les raisons diverses qui me dictent ma réponse, je me contente d'affirmer résolument que le séparatisme, autrement dit, le divorce complet entre la France et la Bretagne, n'est, à mon humble avis, ni une exigence du passé, ni une nécessité du présent, encore moins une promesse de l'avenir; de même, ne me paraît-il pas qu'une tentative de fusion entre les différents tronçons celtiques donne jamais autre chose qu'une reconstruction idéale ou, tout au plus, une synthèse intellectuelle et artistique, dont, d'ailleurs, il y a lieu de souhaiter, de toutes ses forces, la réalisation.

User ses énergies à isoler, l'un de l'autre, la petite et la grande patrie est une politique sans lendemain et combien me semblent plus judicieux et plus avisés ceux d'entre nous qui, sans chercher à s'évader du cadre français, s'occupent à en élargir les limites et essaient d'y faire triompher, sans tapage mais avec ténacité, le large programme de leurs revendications bien fondées.



En quoi donc, pourra-t-on demander, peuvent bien consister ces revendications du nationalisme breton que nous proposons de produire au jour et de faire valoir? Elles ne sont pas évidemment différentes de celles de tout autre nationalisme et elles ont été formulées, dans leur teneur générale, par le Père Dunin Borkowski, dans le numéro de mars de la revue *Les Lettres*, par M. Y. Le Moal, dans le *Feiz ha Breiz* de Janvier, et peut-être, plus complètement que par eux, par Monseigneur Duparc, dans sa récente instruction aux directeurs des œuvres de jeunesse. (1).

Mais il va de soi que, dans le nombre de ces revendications légitimes, il en est qui nous sont communes avec d'autres que nous, étant donné qu'elles envisagent ou enveloppent des intérêts généraux, par exemple, religieux et scolaires, tandis qu'il en est quelques-unes qui nous sont plus particulières, comme celles qui ont trait à nos intérêts économiques, si visiblement sacrifiés, ou se rapportent à notre vieille langue si lamentablement méprisée. Une fédération de toutes les forces qui se remuent pour la bonne cause sera nécessaire pour faire aboutir les premières; des associations plus limitées devront, au contraire, se constituer, pour faire triompher les autres.

Des voix autorisées dans des revues de valeur ont pris à tâche de faire entendre nos réclamations et de crier

(1) Cf. *Feiz ha Breiz*, janvier, p. 36.

très haut nos desiderata, dans le domaine économique; d'autres voix, non moins éloquentes, réclament, tous les jours, que justice soit rendue à la belle langue bretonne et qu'on ne se borne pas à en faire, ce qui est le cas général, un simple véhicule du français dont on est pressé de se débarrasser, quand on n'a plus besoin de ses services provisoires.

Autre question qui mérite examen et demande à être désencombrée des confusions qui se produisent trop souvent autour d'elle, je veux dire celle des rapports du sain nationalisme que nous prônons avec les autorités ecclésiastiques, ou, pour parler plus exactement, avec l'idée religieuse. Notons tout d'abord que la question dont nous nous occupons, en ce moment, touche par ses sommets à la morale chrétienne et, à ce titre, tombe sous le contrôle de l'Eglise, gardienne née de cette morale, et qui a, par conséquent, compétence et qualité pour fixer au mouvement nationaliste, quel qu'il soit, son champ général d'action et l'y ramener, s'il voulait en sortir.

Observons, en deuxième lieu, que le nationalisme n'est pas une entité spécifiquement religieuse et que, dès lors, ceux qui en sont les promoteurs ou les agents ont, dans la limite de la sphère d'activité qui leur a été reconnue, une liberté plus grande que n'en peuvent réclamer les membres d'une association qui est purement d'Eglise.

Dernier point à traiter: que peut viser le nationalisme breton, au point de vue politique? Ma réponse est qu'il ne saurait songer à constituer, à proprement parler, un Etat dans l'Etat et que toute son ambition doit se borner à poursuivre vigoureusement, d'accord avec d'autres mouvements similaires, une décentralisation reconnue nécessaire et à revenir, par exemple, au Parlement provincial d'autrefois, tout en gardant des attaches avec le pouvoir central.

Est-il opportun, utile ou nécessaire de créer une association nouvelle qui se propose de faire aboutir l'ensemble de nos revendications bretonnes? Je tranche d'un mot la question: manifestement oui.

Quelle pourra être son organisation? Celle que M. Le Moal a esquissée dans le numéro de mars de *Feiz ha Breiz*.

Quel devra être son programme? Celui que j'ai moi-même développé dans les lignes qui précèdent et qu'expose, depuis longtemps, *Feiz ha Breiz*. Comment s'acquittera-t-elle de son rôle? Par l'emploi des moyens préconisés par M. Le Moal dans le numéro déjà cité de *Feiz ha Breiz*. Quelle sera son attitude à l'égard des autres associations déjà existantes? De leur donner la main pour la réalisation de leurs buts communs. Enfin cette asso-

ciation nouvelle sera-t-elle catholique? Convainquons-nous, tout d'abord, que la religion catholique n'est spécifique d'aucune société particulière, puisqu'elle est appelée d'office à les englober toutes et que ce n'est pas parce que la patrie bretonne est catholique que son nationalisme doit l'être; la nécessité pour les individus, comme pour les associations, de s'intégrer dans le catholicisme, se tire d'une raison supérieure, je veux dire, de la volonté expresse du Christ en personne. Cela dit, je réponds que l'association nouvelle qu'on se prépare à édifier doit s'éclairer aux lumières des principes catholiques et se fortifier aux sources de fécondes énergies que sont les sacrements et la prière; ce sera le moyen efficace d'éviter, d'une part, l'erreur ou l'imprécision dans le maniement de tant de questions et, de l'autre, le découragement ou la lassitude dans la poursuite d'un travail de longue haleine, tel qu'est celui auquel on veut s'atteler.

Sera-t-il bon que l'association à fonder inscrive dans son programme la question de l'émigration bretonne en Dordogne ou ailleurs? Les constatations que j'ai personnellement faites, à ce point de vue particulier, m'obligent à avouer que les colonies de Bretons, transplantées hors de leur pays d'origine, courent grand risque, à moins qu'elles ne soient étroitement groupées, puissamment encadrées, constamment suivies par des prêtres de leur sang et de leur langue, de perdre bientôt leur foi et, en échange d'un bénéfice temporel, de manquer leur salut.

La question, en conséquence, est d'une importance vitale et a sa place toute marquée à côté de celles que les promoteurs du mouvement breton ont déjà inscrites dans leur programme d'étude et d'action. Qu'on songe à faire émigrer nos Bretons, je le veux bien, mais à la condition que toutes les précautions soient prises pour qu'ils conservent tout ensemble leur marque d'origine et leur foi. Quand on a touché, comme moi, du doigt, les misères morales qui sont trop souvent une suite de l'émigration mal conçue et peu organisée, on réfléchit deux fois avant de provoquer un exode de Bretons hors de leur pays natal.

EUR C'HERNEVAD.

